



OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BURKINA FASO
ONATEL - SA

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL DE 34 000.000.000 FCFA

SIÈGE SOCIAL, 705, AVENUE DE LA NATION, 01 BP 10.000, OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO

RCCM : BF OUA 2008 M 3599

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
RESULTATS DEFINITIFS DU VOTE DES RESOLUTIONS

Les actionnaires présents ou représentés totalisent 2 643 667 soit 77,8% du capital et des droits de vote

<i>Sens du vote(en nombre de voix)</i>	résolution n°			
	1	2	3	4
Pour	2 642 227	2 641 970	2 641 571	2 643 507
Contre	100	5	631	0
Abstention	1 340	1 692	1 465	160
Nul				
Total voix	2 643 667	2 643 667	2 643 667	2 643 667
pourcentage d'approbation	99,95%	99,94%	99,92%	99,99%

l'assemblée Générale Ordinaire a approuvé les résolutions proposées. Les résultats du vote sont arrêtés par Maître Issouf BAADHIO, avocat à la COUR, Batonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso. Le texte intégral du rapport peut être consulté au siège de la Société.